

**VILLE DE DINARD**  
En route vers le Label « Ville Amie Des Aînés »

***Comment construire une société de la longévité en respectant la place des habitants de tous âges et où chacun trouve sa place ?***



La question du vieillissement de la population constitue un enjeu majeur social, culturel et économique pour nos sociétés. Forte de ce constat et soucieuse d'offrir un cadre de vie accueillant pour tous pour un bien vivre ensemble, la ville de Dinard a délibéré en 2022 pour rejoindre le Réseau Francophone des Villes Amies Des Aînés (RFVAA), membre affilié au « réseau mondial des villes et communautés amies des aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Actuellement, 51,4% de la population dinardaise ont plus de 60 ans et 23,3% ont 75 ans ou plus. Comme dans la plupart des villes, le nombre de personnes âgées est en augmentation continue, tendance qui va se maintenir dans les prochaines années renforcée par la problématique des baby-boomers.

Le RFVAA fédère un nombre croissant de collectivités de toutes tailles qui se sont engagées à mener une politique d'adaptation du territoire au vieillissement à travers un diagnostic territorial et un plan d'action pluriannuel et multi partenarial.

A ce jour, le RFVAA comptabilise 318 adhérents (Communes, Communautés de communes, Métropoles, Agglomérations) de France, de Belgique, de Suisse et d'Andorre.

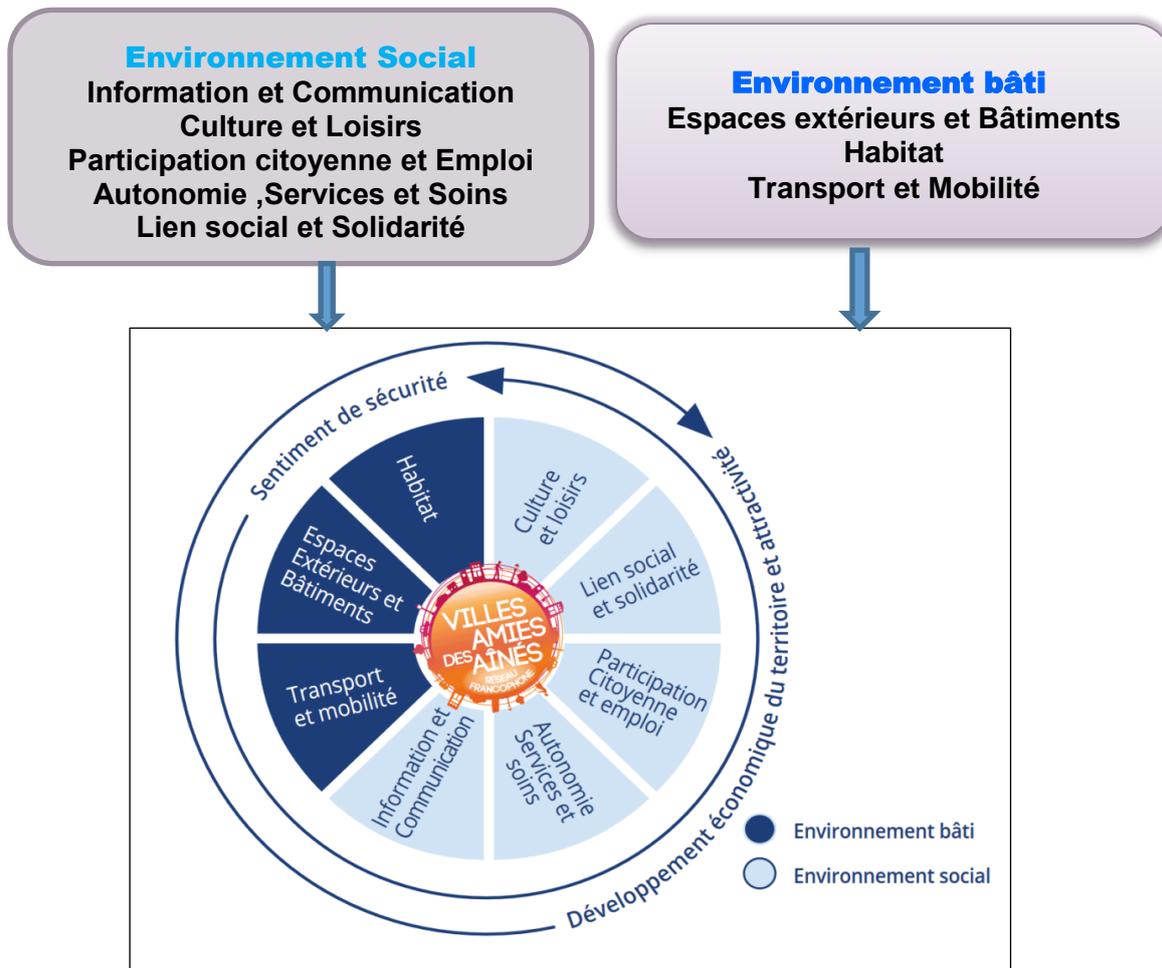
L'engagement dans le réseau constitue un outil complémentaire au service de la collectivité dans la démarche de labellisation « Ville Amie Des Aînés » (VADA) en bénéficiant d'un soutien méthodologique et d'un suivi des bonnes pratiques par retour d'expériences.

L'objectif de cette démarche VADA est de considérer le vieillissement au-delà de la seule dimension médico-sociale et sanitaire avec une vision positive et réaliste pour un « vieillissement actif et en bonne santé » pour les personnes de 60 ans et plus.



## DEMARCHE « VILLE AMIE DES AÎNES »

- Le projet de cette labellisation s'articule autour de 8 thématiques :



- Et répond à 5 engagements indispensables :

1. Impliquer les Aînés (diagnostic participatif, comité de pilotage...)
2. Organiser la gouvernance de la démarche
3. Réaliser un état des lieux du territoire
4. Rédiger un plan d'action pluriannuel
5. Présenter en assemblée délibérante l'avancement de la démarche

## LABELLISATION « VILLE AMIE DES AÎNÉS »



Le Label « Ville Amie Des Aînés » est délivré pour une durée de 6 ans avec un audit de suivi à mi-parcours. Pour permettre d'évoluer et de maintenir une dynamique locale autour de la labellisation, 4 niveaux de labellisation sont possibles :



Label BRONZE



Label ARGENT



Label OR



Label PLATINE

La démarche VADA en traitant des questions d'habitat, de culture, de mobilité, d'espaces publics, de communication et de participation citoyenne favorise une société qui permet aux âgés de bénéficier d'une place naturelle dans la dynamique territoriale.

Investir dans une politique publique « *Ville Amie Des Aînés* », c'est donc oser prévoir comment vivre ensemble en créant de nouveaux repères, en oeuvrant à préserver au lieu de réparer et en prenant en considération les évolutions de rythmes et de perception de la vie avec l'âge

**C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale – Pôle Multifonctions**  
**57 Rue des Minées - 35800 DINARD**

### CONTACTS

Adrien GAUTIER - Référent Projet « Ville Amie Des Aînés »

[adrien.gautier@ville-dinard.fr](mailto:adrien.gautier@ville-dinard.fr)

Catherine LARDOUX Chargée de Mission CCAS « Ville Amie Des Aînés »

[catherine.lardoux@ville-dinard.fr](mailto:catherine.lardoux@ville-dinard.fr)

Accueil téléphonique 06 80 62 43 87 ou 02 57 64 10 29